



Réunion carte de stationnement du 06/12/2024

Le 6 décembre dernier, les organisations syndicales du CD MELUN ont été conviés à une réunion d'information sur la thématique des cartes de stationnements. La volonté de l'administration étant de supprimer cet acquis social aux agents du centre de détention de MELUN.

Cette suppression découle d'un désir de réaliser des économies au détriment du personnel. Pour répondre à cette demande, notre direction locale a proposé de reléguer ses honorables agents au parking du marché GAILLARDON, un lieu où les marginaux du département ont élu résidence. Ce parking a été choisi en raison de sa proximité avec l'établissement (750 mètres). Il permet, selon la direction, d'économiser 12 000 euros sur les 2 MILLIONS de budget de fonctionnement de l'établissement, soit une économie **DÉRISOIRE** de 0,6 %.

Face à l'absurdité de cette proposition, une intersyndicale s'est formée pour souligner les difficultés liées à cet emplacement. Les personnels, qui viennent des quatre coins de Melun, verront leur temps de trajet rallongé en raison de la circulation compliquée et des bouchons causés par l'effet d'entonnoir des ponts. Par ailleurs, il faut prévoir 90 places par jour (21 agents du matin, 13 agents administratifs, 35 agents postes fixes, 21 agents du soir), et non 80, ce qui réduirait encore une économie déjà insignifiante. En outre, ce parking est dépourvu de sécurité. **Il est hors de question que la sécurité des agents soit bradée pour 12 000 euros.**

Nous refusons cette solution et exigeons que d'autres économies soient réalisées sur d'autres lignes budgétaires, et non sur le dos des fonctionnaires du CD de Melun, qui peinent déjà à se faire payer les heures supplémentaires effectuées.

Exemples d'économies réalisables :

1. **Trousse d'hygiène** : Des trousses d'hygiène sont actuellement distribuées chaque mois à l'ensemble des détenus, alors que la réglementation impose une distribution uniquement aux détenus arrivants ou indigents. Cette générosité excessive de notre directrice envers les personnes détenues représente une dépense inutile. Une économie de 20 000 euros pourrait ainsi être réalisée, soit 8 000 euros de plus que celle envisagée sur les cartes de stationnement.
2. **Location des téléviseurs** : Le coût de location des téléviseurs pour les détenus dépasse le montant payé par ces derniers, la différence étant supportée par le contribuable.

La position de l'intersyndicale est claire :

Ne touchez pas aux acquis des honnêtes fonctionnaires !